

BAREME HONORAIRES

Tarifs applicables au 01/04/2017

TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 3500 € TTC sur la part inférieure ou égale à 30000 € du prix d vente.

- Plus 8% TTC du prix de vente sur la part comprise entre 30001 € et 50000 €
- Plus 7% TTC du prix de vente sur la part comprise entre 50001 € et 100000 €
- Plus 5% TTC du prix de vente à partir de 100001 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.

Avis de valeur : 150 € TTC

Rappel: un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de négocation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur :
 3.6% TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.
- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :
 Honoraires à la charge du bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
 Honoraires à la charge du locataire : 8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).
- Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :
 - Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
 - Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

